Informations de base

2013/2785(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Normes techniques de réglementation concernant les accords de compensation indirecte, obligation de compensation, registre public, accès à une plate-forme de négociation, contreparties non financières, et techniques d'atténuation des risques pour les contrats dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale Complétant 2010/0250(COD) **Subject** 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	ECON Affaires économiques et monétaires		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/2012	Publication du document de base non-législatif	C(2012)09593	
19/12/2012	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 1 mois		
21/12/2012	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué prolongée par le Parlement par 1 mois		
14/01/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/10/2013	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2013/2785(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2010/0250(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/7/13556

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Document de base non législatif	C(2012)09593	19/12/2012	
Document annexé à la procédure	C(2016)0599	29/01/2016	